



Probleme de versement are et compte bancaire

Par **mamoon**, le **11/02/2008** à **11:14**

Je vous ecrit a ce jour suite a un probleme avec mon ancienne banque, la caisse d'epargne.rnEn effet j'etais cliente chez eux jusqu'en 2002,ou je me suis retrouvé en interdit bancaire pendant 5ans. En novembre 2006 a la fin de cet interdiction j'ai donc réouvert un compte cheque actif dans une autre banque au credit agricole.rnA la fin de ma saison 2007, j'ai fait une demande aupres des assedic de bretagne pour beneficier d'une allocation de retour a l'emploi.J'ai donc constitué un dossier avec mes coordonnées bancaire du crédit agricole, en date du 23 octobre 2007. Apres 2 long mois de bataille pour obtenir un versement, j'ai fini par obtenir la somme dû soit 970euros, seulement voila il y a un probleme puisqu'ils ont versé ce payement sur ce compte a la caisse d'epargne.J'ai donc essayé de savoir aupres des assedic de vannes comment ceci pouvait etre possible, il m'ont répondu que j'en avait fait moi meme la demande au 14juillet2007, hors a cette date precise je n'ai fait aucune demande aupres d'eux ni meme envoyé de coordonnée bancaire puisque j'etais a ce moment là en pleine saison dans un hotel situé a belle ile en mer.rnJe suis donc allée a la caisse d'epargne de Le Palais, où l'on m'a bien confirmé l'existence d'un compte cheque inactif et d'un versement de 970e des assedic. Mais ce compte se trouve a leur actuelle apparemment a decouvert de 1200e. Hors depuis 2002, je n'avais plus aucune nouvelle de ce compte. La situation financiere dans laquelle les assedic de bretagne m'ont mises est tres delicate.rnMeres célibataire avec deux enfant agés de 5 et 7 ans,dont l'un deux a subit une greffe debut janvier qui necessite des frais de deplacement et médicaux important, je me retrouve avec un compte actif a decouvert (puisque j'attendait ce versement de 970e) et un compte inactif a decouvert aussi.rnQuelles solutions sont possibles a ce stade? J'ai envie de porter plainte contre les assedic pour faute professionnel et prejudice moral, est-ce utile? Comment puis-je m'arranger avec ma banque pour regler au mieux ce conflit?rncordialement